



éduscol

Portail national des professionnels de l'éducation

Accueil du portail > Établissements et vie scolaire > Arts - Culture - Sport > Éducation artistique et culturelle

Éducation artistique et culturelle

Mettre en place le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités.

▶ **Objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle**

▶ **Construire un parcours d'éducation artistique et culturelle**

▶ **Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle**

Objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle

Les principaux objectifs du parcours sont les suivants :

- permettre aux élèves d'acquérir une **culture artistique personnelle**, fondée sur des repères communs ;
- les **initier aux différents langages de l'art** ;
- diversifier et **développer leurs moyens d'expression** ;
- contribuer à leur réussite et à leur épanouissement.

Ces objectifs nécessitent :

- de **mettre en cohérence enseignements et actions éducatives**, de les enrichir et de les diversifier, en les reliant aux expériences personnelles des élèves, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire ;
- **d'assurer la progressivité et la continuité des expériences et apprentissages** dans le domaine des arts et de la culture, notamment entre le premier et le second degré.

Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle

Pour accompagner la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle, le ministère a édité **un guide qui présente les principes et l'organisation du parcours pour un élève.**

Ce guide rappelle **les principes de conception, de mise en œuvre**



autour de la démarche projet notamment **ainsi que le suivi du parcours** à l'école, au collège et au lycée.



Guide pour la mise en oeuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle

Construire un parcours d'éducation artistique et culturelle

Une construction commune et en partenariat

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève se construit d'abord et avant tout dans les différents **enseignements** dispensés à l'École, tout particulièrement les enseignements artistiques et l'histoire des arts, le français, l'histoire-géographie. Ces enseignements sont complétés par des **actions éducatives** dans le domaine artistique.

Les équipes éducatives peuvent avoir recours à la **démarche de projet en partenariat** et s'appuyer sur les **ressources culturelles proposées par les différents partenaires** du territoire concerné. Les projets sont co-élaborés avec les partenaires, qui apportent leurs compétences professionnelles, leur expertise et leur savoir-faire.

Le **conseil des maîtres** à l'école primaire et le **conseil pédagogique** au collège ou au lycée réfléchissent à la **diversité et à la progressivité** du parcours des élèves. Le nouveau conseil école-collège doit veiller à la **cohérence** des parcours sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, afin d'éviter des redondances ou des manques.

L'inscription dans une logique de territoire éducatif

Pour élaborer les parcours de leurs élèves, les équipes éducatives sollicitent des **personnes ressources** :

- au niveau des **services académiques** de l'éducation nationale (les conseillers pédagogiques spécialisés, les inspecteurs de l'éducation nationale de circonscription pour le premier degré et ceux chargés d'une mission en éducation artistique et culturelle au niveau départemental, l'équipe du délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, y compris ses correspondants départementaux) ;
- au niveau des **services du ministère de la culture et de la communication** / direction régionale des affaires culturelles (le conseiller pour l'éducation artistique et culturelle, qui fait le lien avec l'équipe de la direction régionale des affaires culturelles).

Ces personnes ont pour rôle d'aider les écoles et les établissements à travailler en s'appuyant sur les axes de la politique d'éducation artistique et culturelle définie par un **comité territorial de pilotage** et sur les projets développés dans leur territoire.

Le suivi du parcours de chaque élève

Pour permettre le suivi du parcours de chaque élève sur plusieurs années, **l'application FOLIOS est expérimentée** dans quelques académies au cours de l'année scolaire **2013-2014**, avant un éventuel déploiement.

Au sein de FOLIOS, l'élève rassemble les éléments de son parcours d'éducation artistique et culturelle qu'il souhaite mettre en valeur. Il a également la possibilité d'y intégrer ce qui est réalisé en dehors de l'école, valorisant ainsi ses compétences extra scolaires.

Dans l'attente de la généralisation de FOLIOS, les élèves peuvent utiliser un support pour le suivi du parcours d'éducation artistique et culturelle qui peut prendre des formes variées (cahier, album, forme dématérialisée, etc.).

À consulter

[Guide pour la mise en oeuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle](#)

[Site du ministère de la culture et de la communication](#)

En savoir plus

[**Le parcours d'éducation artistique et culturelle**](#) (circulaire interministérielle n° 2013-073 du 9 mai 2013)

[**Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République**](#) (loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013)

Mis à jour le 05 février 2014

Partager cet article



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Direction générale de l'enseignement scolaire - Certains droits réservés